



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-59

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'association « La Case », située sur la commune de VILLIERS-LE-BEL, existe depuis 1989 et a pour devise, « informer et éduquer pour construire un monde solidaire ».

Elle sollicite l'octroi d'une subvention pour réaliser son projet « éduquer à l'environnement et au développement durable ».

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Informer et conscientiser les habitants sur les questions de développement durable ;
- Mobiliser de nouveaux habitants dans des actions d'éducation au développement durable ;
- Accompagner les habitants vers un engagement dans des actions de protection de l'environnement, de transition écologique et de construction d'une société plus solidaire ;
- Mettre en place, à VILLIERS-LE-BEL, des actions menant à une réflexion sur modes de vie, tant de la part des habitants que de la part des structures privées et publiques ;
- Contribuer aux réseaux d'acteurs locaux ;
- Contribuer à la politique de développement durable locale ;
- Contribuer aux objectifs de développement durable.

Ce projet s'articule autour de 4 actions :

- Le rallye des solidarités ;
- L'accompagnement de politiques de développement durable sur VILLIERS-LE-BEL ;
- L'organisation d'une programmation annuelle en éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Jardiner au naturel.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les objectifs principaux du SIAH, de lutte contre les pollutions et de lutte contre les inondations, il est envisagé de verser à l'association une subvention d'un montant de 1 000 €.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Considérant que le projet, « éduquer à l'environnement et au développement durable », de l'association « La Case », domiciliée sur la commune de VILLIERS-LE-BEL, présente un intérêt entrant dans les objectifs principaux du SIAH, de lutte contre les pollutions et de lutte contre les inondations,

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « La Case », domiciliée sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,
- 2- **Prend acte que** les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

